



Toulouse, le 5 mai 2020

Objet : réouverture des établissements scolaires

Madame la Présidente de Région,
Mesdames et Messieurs les élu-e-s du Conseil Régional,

Le Président de la République a fait le choix du 11 mai comme date de sortie du confinement, faisant du retour des enfants en classe un levier de la reprise générale de l'activité dans le pays et mettant en balance la lutte contre le virus et la reprise à tout prix de l'activité économique.

Cette date de la réouverture des écoles, comme celle de la réouverture des collèges, ainsi que la perspective de réouverture des lycées, ont été imposée en dépit des recommandations du Conseil scientifique Covid 19, que le Président avait pourtant installé pour lui apporter l'expertise scientifique nécessaire dans ce contexte spécifique de crise sanitaire. La préconisation d'une réouverture des établissements scolaires en septembre trouve d'ailleurs un écho dans les conclusions d'études de l'INSERM ou de l'INSTITUT Pasteur allant dans le même sens. Le protocole qui a été élaboré suite aux annonces de réouverture n'est donc qu'un « pis-aller », une liste de préconisations qui ne garantit aucunement contre la contagion au sein des établissements scolaires (l'exemple de la diffusion massive du virus au sein du porte-avions Charles de Gaulle où la mise en place rapide de l'isolement, des geste-barrière, de la désinfection systématique dès les premiers symptômes confirme ce risque important).

Tout particulièrement attachée au Service public d'éducation, la FSU a agi tout au long de cette crise sanitaire pour que l'École continue de jouer pleinement son rôle auprès des jeunes et de leurs familles. Mais nous avons aujourd'hui les plus sérieuses inquiétudes sur les conditions effectives de la reprise des activités scolaires, en premier lieu s'agissant de la santé et de la sécurité de tous, mais également s'agissant des conditions d'exercice auxquelles les personnels enseignants et non enseignants vont se trouver confrontés.

Un projet de protocole sanitaire de réouverture des établissements a ainsi été rendu public le 30 avril, puis le ministère a publié le 3 mai dans une version définitive qui n'a manqué de faire réagir la communauté éducative tant la volonté d'allègements quant aux règles de sécurité applicables à la réouverture des établissements était apparente, confirmant, en cela, la volonté de transiger avec l'impératif sanitaire.

Ce protocole, à vocation prescriptive et qui engage à la fois l'État et les Collectivités Territoriales, pose des problèmes importants, d'autant qu'aucune procédure n'y est évoquée pour évaluer sur le terrain la conformité des établissements à ce protocole :

- Les normes de nettoyage et de désinfections des locaux et objets divers seront quasiment impossibles en pratique à respecter par les personnels des collectivités chargés de ces tâches (cantines et internats posent des problèmes de nettoyage systématique et rigoureux qui paraissent difficiles à résoudre) ;
- Le flou est de mise autour de la question des masques et notamment de leur qualité : d'une part, le port obligatoire du masque pour les collégiens et lycéens demandé par le conseil scientifique a disparu de la dernière version du protocole ; d'autre part, celui-ci parle de masques grand public de catégorie 1, catégorie « inventée » pour les circonstances et dont la pertinence sanitaire est discutée : « Ces masques n'ont pas été soumis à l'ensemble des tests d'efficacité prescrits par les normes en vigueur », explique l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS),

en rappelant que « le peu d'études scientifiques sur les performances de filtration des masques en tissu montrent une efficacité de filtration inférieure à celle des masques chirurgicaux ».

- Le protocole défini rendra inopérant dans de nombreux cas le fonctionnement pédagogique d'un établissement et fera de l'école un lieu hautement anxiogène pour les enfants (notamment les plus petits) et les adultes.

- Ce protocole s'affranchit complètement de la problématique des transports scolaires et des conditions de leur fonctionnement

L'incongruité qui vise à préconiser des classes à 15 élèves quand les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits partout ailleurs, tout comme le principe de volontariat pour les familles établissant une inégalité criante entre celles qui ont les moyens de garder leurs enfants à la maison et les autres (à partir du 1er juin, les parents ne toucheront plus de chômage partiel pour garde d'enfants), confirment que, dans la décision de rouvrir les écoles et les collèges, l'enjeu premier n'est pas l'École, mais la prise en charge des enfants sans considération sérieuse pour les conditions pédagogiques et relationnelles de cet accueil. Vous le savez la FSU est particulièrement attachée au rôle de l'école, et c'est qui la conduit à dénoncer une certaine hypocrisie quand l'Éducation Nationale semble, dans le contexte annoncé, transformée en une « garderie » dont la seule vocation serait de permettre la reprise économique.

Alors que l'enjeu majeur de la période est bien la sécurité sanitaire et l'évitement d'une seconde vague épidémique difficile à contrôler si le virus circule sur tout le territoire, de nombreux enseignants et parents d'élèves nous font part de leurs craintes et de leur incompréhension.

Le choix du Premier Ministre de renvoyer au local la mise en œuvre de la réouverture des établissements dans le cadre de l'application d'un protocole sanitaire vous confère une responsabilité : c'est vous qui assumez une grande du risque d'une reprise de la propagation du virus et de ses conséquences si vous ne remplissez pas les conditions d'un transport et d'un accueil parfaitement sécurisé face au COVID 19 pour les élèves ; vous avez aussi une grande responsabilité vis-à-vis des conditions de travail et de la santé des agents qui sont sous votre compétence, et indirectement de toutes celles et ceux qui travaillent dans des établissements scolaires.

La FSU refuse qu'au 11 mai les personnels (agents, enseignants, conseillers d'éducation, administratifs, de santé scolaire, etc...) se retrouvent mis en demeure d'arbitrer entre l'impératif de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres, et leurs missions de service public.

Pour cette raison, le calendrier ne nous paraît pas raisonnable et la réouverture des lieux scolaires aux élèves ne peut donc avoir lieu la semaine du 11 mai : la FSU demande donc de reporter l'ouverture après le 11 mai et tant que les conditions sanitaires ne seront pas réunies et n'auront pas été vérifiées à tous les niveaux.

En lieu et place d'une reprise précipitée parce que prématurée, et alors que le virus ne va vraisemblablement pas cesser de circuler, c'est au contraire à une préparation raisonnée qu'il faut s'attacher, afin de construire de façon raisonnable les conditions d'un retour à la fois assuré sur le plan sanitaire, et qui ait un vrai sens par rapport au rôle de l'École.

Pour nous, il est urgent... de se donner du temps : on ne joue pas avec la santé des citoyens, et la priorité doit rester, partout, la garantie sanitaire.

Le co-secrétariat général, Sylvain Lagarde, Conchita Serrano,

